



Rapport

Date de la séance du CE : 26 juin 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2023.BVD.5414
Classification : Non classifié

Langenthal, Weststrasse 17-23, campus de Langenthal, réfection du gymnase, crédit d'engagement pour la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	2
3.1	Contexte et nécessité.....	2
3.2	Démarche et mesures	3
3.2.1	Statique	4
3.2.2	Technique du bâtiment.....	4
3.2.3	Protection thermique contre la chaleur	4
3.2.4	Protection contre les incendies	5
3.2.5	Aménagement intérieur	5
3.2.6	Réaffectation de la cafétéria	5
3.2.7	Équipement (à la charge de l'INC).....	5
3.3	Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet	5
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	6
4.1	Récapitulatif des coûts	6
4.2	Financement.....	6
4.3	Informations sur les investissements	6
4.3.1	Type de dépenses d'investissement	6
4.3.2	Écart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré	6
4.3.3	Charges d'amortissement	7
4.3.4	Répercussions sur le personnel et autres coûts induits	7
5.	Calendrier.....	7
6.	Proposition	7

1. Synthèse

Le centre de formation professionnelle de Langenthal réunit sur le même site formation professionnelle et formation gymnasiale. Avec plus de 260 membres du corps enseignant et plus de 3000 élèves, c'est le plus grand établissement scolaire de Haute-Argovie. Cette combinaison de formation professionnelle et d'enseignement académique au degré secondaire II, un modèle unique dans le canton de Berne, permet d'exploiter de précieuses synergies.

Le centre de formation professionnelle de Langenthal est composé du gymnase de Haute-Argovie et de l'école professionnelle. Il est prévu de rénover et d'agrandir le centre en deux étapes. La première étape portera sur la rénovation totale des espaces intérieurs du gymnase situé à la Weststrasse 17-23 et sur le montage d'une installation photovoltaïque sur les toits.

Le crédit demandé de 29 678 000 francs (coûts totaux de 32 750 000 francs, moins les frais d'étude de projet de 3 072 000 francs déjà approuvés) doit permettre de financer les travaux de réalisation de toutes les mesures prévues, de la remise en état à la mise en service comprise.

Le crédit est soumis au référendum facultatif.

2. Bases légales

- Loi du 27 mars 2007 sur les écoles moyennes (LEM ; RSB 433.12), articles 6, 33, 59 et 64
- Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les écoles moyennes (OEM ; RSB 433.121), article 70
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss

3. Description de l'affaire

3.1 Contexte et nécessité

Le centre de formation professionnelle de Langenthal est situé à la Weststrasse à Langenthal, à env. 850 m au nord-ouest de la gare. Il est composé de l'école professionnelle et du gymnase de Haute-Argovie. L'ensemble des bâtiments du site appartiennent au canton. Dans le cadre du projet « Campus de Langenthal », il est prévu de mettre en œuvre des mesures de rénovation, de densification, d'optimisation et d'agrandissement sur les deux sites de la Weststrasse en exploitant les synergies existantes.

Le projet global « Rénovation et agrandissement du campus de Langenthal » sera réalisé en deux étapes. Lors de la première étape, il est prévu de remettre en état les bâtiments du gymnase sis à la Weststrasse 17, 19, 21 et 23, des travaux qui s'imposent de toute urgence. Dans le cadre de la seconde étape, les locaux scolaires de l'école professionnelle (Weststrasse 24) seront rénovés, agrandis et densifiés. Les travaux d'étude de projet en vue de la deuxième étape sont en cours. Le crédit de réalisation correspondant devrait être soumis au Grand Conseil à l'hiver 2025.



Illustration 1 : Le centre de formation professionnelle de Langenthal, composé du gymnase de Haute-Argovie (en bas de l'image) et de l'école professionnelle (bâtiment brun, en haut de l'image)

À l'heure actuelle, 642 élèves répartis dans 32 classes fréquentent les deux établissements du gymnase de Haute-Argovie (gymnase : 26 classes ; école professionnelle : 6 classes). Compte tenu de l'évolution démographique et des comparatifs ville-campagne effectués au cours des trois dernières années, la croissance attendue devrait être moins forte que dans la ville de Berne. Sur le site de Langenthal, on table sur deux classes supplémentaires pour le gymnase dans les deux prochaines années. Les bâtiments existants abritent suffisamment de locaux scolaires pour cela.

De manière générale, les normes relatives aux surfaces prévues dans la stratégie des locaux scolaires sont respectées pour le gymnase. Des surfaces de réserve sont disponibles actuellement au niveau de la cafétéria, qui sera à l'avenir intégrée à la cantine située sur le site de l'école professionnelle. Il était initialement prévu d'utiliser ces surfaces comme surfaces administratives supplémentaires. Durant la phase d'étude de projet, il s'est toutefois avéré que l'on disposait de suffisamment de surfaces pour l'administration. La cafétéria sera donc réaffectée et servira à accueillir des salles de travaux en groupe supplémentaires, qui pourront également être utilisées par l'école professionnelle. Il est par ailleurs prévu d'aménager une salle de chimie incluant une salle de préparation ainsi qu'une salle de physique pour l'école professionnelle, qui a besoin de surfaces supplémentaires.

3.2 Démarche et mesures

Les quatre bâtiments du gymnase de Langenthal (Weststrasse 17, 19, 21 et 23), considérés comme dignes de protection dans le recensement architectural, doivent être rénovés, notamment au niveau des espaces intérieurs. Il s'agit en particulier de renforcer la structure porteuse, la technique du bâtiment, les surfaces intérieures et les mesures de protection contre les incendies. Les polluants identifiés pendant la réalisation des travaux seront éliminés. L'enveloppe du bâtiment a déjà été rénovée précédemment.

Pendant la réalisation par étapes des travaux, des locaux provisoires seront mis à disposition sur le site pour la poursuite des activités d'enseignement.

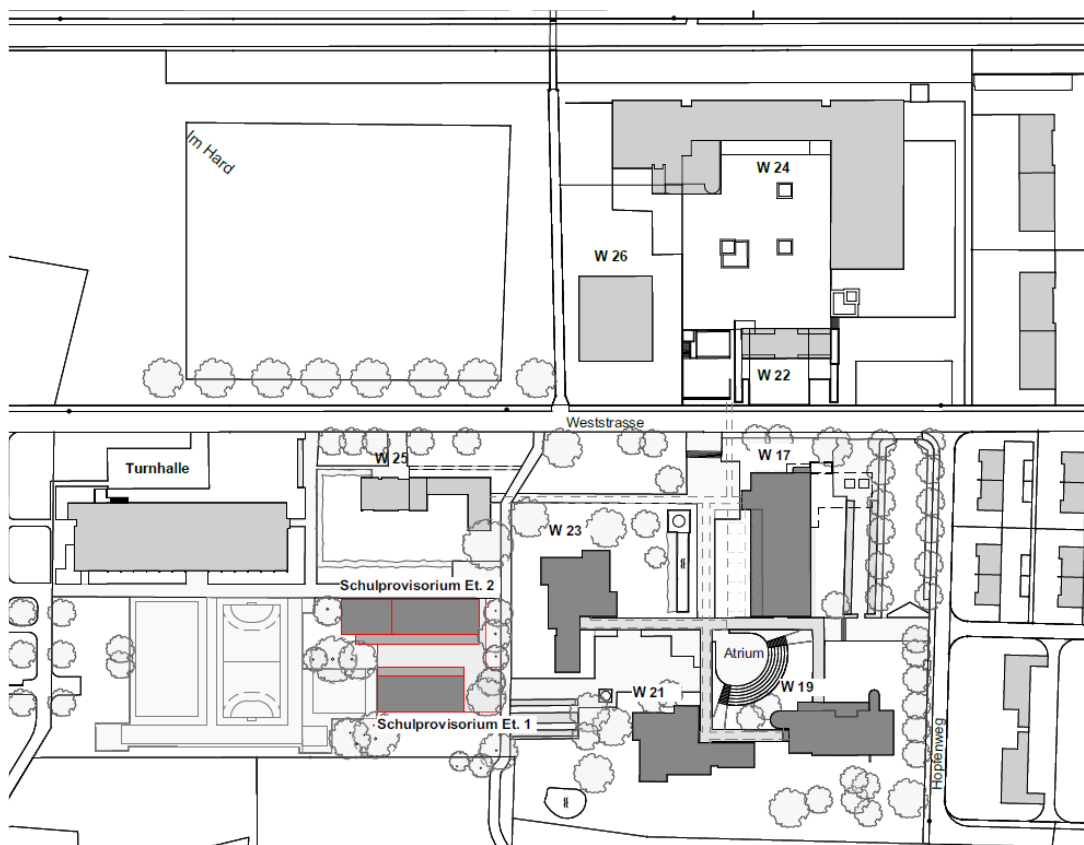


Illustration 2 : Campus de Langenthal ; périmètre du projet englobant les bâtiments de la Weststrasse 17, 19, 21 et 23 ainsi que les locaux provisoires

3.2.1 Statique

Dans le bâtiment de la Weststrasse 17, des mesures de confortement parasismique s'imposent pour les murs extérieurs sud-est et nord-ouest. Afin d'améliorer la sécurité structurale, la réalisation de mesures de confortement s'avère par ailleurs indispensable au niveau du plafond des étages. Les plafonds seront renforcés à l'aide de têtes en acier.

Dans le bâtiment de la Weststrasse 23, un nouvel ascenseur sera aménagé dans la cage d'escalier, des travaux nécessitant d'intervenir sur la structure porteuse.

3.2.2 Technique du bâtiment

La totalité des installations électriques (à courant fort et à courant faible) vont être remplacées, et un nouveau système d'éclairage à LED sera installé. Les installations sanitaires (conduites et appareils) seront intégralement renouvelées, et les canalisations seront assainies par gainage. L'aération des sanitaires et certaines salles à vocation particulière seront remplacées. Des panneaux photovoltaïques vont être installés sur l'ensemble de la toiture.

3.2.3 Protection thermique contre la chaleur

En vue de réduire la température moyenne des locaux en été, la masse de bâtiment existante sera dotée d'un système de refroidissement nocturne. Il est également prévu d'automatiser les stores à lamelles

existants et les vantaux, d'équiper les portes d'un système de retenue en cas d'incendie et d'aménager une installation d'aération.

3.2.4 Protection contre les incendies

Afin de disposer de voies d'évacuation conformes, de nouveaux vitrages pare-feu seront installés et les panneaux de porte seront remplacés.

3.2.5 Aménagement intérieur

Les surfaces robustes en parquet et en ciment tout comme les éléments en béton apparent feront l'objet d'une rénovation. Les sols usés en PVC ou en linoléum devront toutefois être remplacés. Les éléments vieillissants comme les armoires, les portes et les caissons seront rafraîchis ou remplacés. Les murs, plafonds et cadres de porte seront repeints et en partie équipés de panneaux d'isolation acoustique. Dans les toilettes qui n'ont pas encore été rénovées, les cloisons et les carrelages muraux seront remplacés, et les dalles de sol seront, dans la mesure du possible, traitées et remises en état.

3.2.6 Réaffectation de la cafétéria

Au rez-de-chaussée de la Weststrasse 17, les locaux de la cafétéria actuelle seront transformés en salles de physique et de chimie pour l'école professionnelle ainsi qu'en salles de travaux de groupe supplémentaires. Les salles à vocation particulière déjà présentes au 1^{er} étage seront elles aussi raccordées à la nouvelle installation d'aération équipée d'un récupérateur de chaleur.

3.2.7 Équipement (à la charge de l'INC)

Les coûts pour l'équipement (tables, chaises, projecteurs, matériel informatique, etc.) et le déménagement s'élèvent à 350 000 francs. Ceux-ci sont inscrits au budget de la Direction de l'instruction publique et de la culture.

3.3 Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet

La rénovation des locaux de la Weststrasse est impérativement requise dans les prochaines années pour des raisons techniques, écologiques et énergétiques. Le projet prévoit la réalisation des mesures minimales nécessaires pour la rénovation des bâtiments scolaires. Pour cette raison, il n'existe pas de solution alternative à la mise en œuvre de ces mesures. Si le projet était abandonné, les prescriptions et exigences du canton de Berne concernant les bâtiments continueraient à ne pas être respectées.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix : octobre 2023, indice des prix de la construction de l'Espace Mittelland : 141,6 points (base : 1^{er} octobre 1998 = 100 points)

Coûts totaux (y c. réserves de 13 %)	CHF	32 750 000
comprenant		
– Bâtiment 17	CHF	13 434 000
– Bâtiment 19	CHF	3 841 000
– Bâtiment 21	CHF	5 604 000
– Bâtiment 23	CHF	5 854 000
– Locaux provisoires	CHF	3 667 000
– Équipement, déménagement (à la charge de l'INC)	CHF	350 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses au sens de l'article 34 OFin	CHF	32 750 000
déduction faite des dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet (AGC du 30 juin 2021 ; 2021.BVD.1736)	– CHF	3 072 000
Crédit à approuver	CHF	29 678 000

Il s'agit de dépenses nouvelles uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

La présente décision autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 32 LFin, qui sera en principe relayé par les tranches de paiement indiquées au point 4 du projet d'arrêté, inscrites au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports.

4.3 Informations sur les investissements

4.3.1 Type de dépenses d'investissement

Total des dépenses d'investissement	Inv. générant une plus-value	Inv. préservant la valeur	Réserves en %
30 280 344	4 580 000	25 700 344	13

4.3.2 Écart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré

(Tranches annuelles sans réserve. Les éventuelles contributions de tiers sont déjà déduites)

En mio CHF	Total	Années précédentes	2024	2025	2026	2027	Années suivantes
Investissements nets actuels	30,28	0,8	1,1	0,6	7,2	7,0	10,1
Inscrits dans le PII 2024	30,0	0,7	0,6	3,2	5,4	5,4	10,7

Les coûts d'investissement totaux pour les travaux d'agrandissement, de rénovation et de remise en état du campus de Langenthal (première et deuxième étape) devraient s'élever à environ 115 millions de francs. La première étape (rénovation du gymnase) devrait coûter environ 30 millions de francs et la deuxième étape, 85 millions de francs (travaux d'agrandissement et de rénovation, aménagement de la nouvelle cantine de l'école professionnelle).

Sur le montant des présentes dépenses à autoriser, 2,12 millions de francs (sites pollués et location des locaux provisoires pendant la durée des travaux) seront à la charge du compte de résultats.

Les frais d'équipement et de déménagement de 350 000 francs à la charge de l'INC ne sont pas inscrits dans le plan d'investissement intégré. Ils pourront vraisemblablement être compensés avec les moyens ordinaires dont dispose l'INC.

4.3.3 Charges d'amortissement

Classe d'immobilisation	Montant en CHF	Durée d'utilisation	Amortissement annuel
Enseignement formation et recherche, bâtiment (gros-œuvre 1)	1 869 100	80	23 364
Enseignement formation et recherche, bâtiment (second œuvre)	28 411 244	25	1 136 450

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

4.3.4 Répercussions sur le personnel et autres coûts induits

Les investissements n'entraînent pas de coûts induits.

5. Calendrier

Projet d'exécution	d'avril 2025 à septembre 2026
Exécution	de janvier 2026 à octobre 2028
Mise en service	octobre 2028

6. Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Pièces jointes
– Projet d'arrêté

Annexes supplémentaires à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)
– Devis